

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE VENDREDI 6 OCTOBRE 2017 À COMPTER DE 9H45 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents**, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire, Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette et Patrick McDonald tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire Yvon Laramée.

**Est absent** : M. le conseiller, Philippe-Denis Richard.

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués conformément à la loi.

**Est également présente**, Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

**1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :**

M. le Maire Yvon Laramée ouvre la séance à 9h30.

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2017-10-365**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l’ordre du jour suivant:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Ratification de l’ouverture des soumissions concernant le rechargement sur le chemin des Diligences Ouest;**
- 4. Demande pour la construction d’une station-service avec restauration de 25 mètres par 18,2 mètres au 25 rue Lapointe, lot 4 817 481 (Cb-1-rue Principale);**
- 5. Modules de jeux au parc du Domaine Villebois;**
- 6. Demande de subvention pour la formation des pompiers;**
- 7. Période de questions;**
- 8. Levée de la séance.**

***ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ***

- 3. Ratification de l’ouverture des soumissions concernant le rechargement sur le chemin des Diligences Ouest;**

### **RÉSOLUTION 2017-10-366**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de pierres concassées de type MG-20\* et MG-20 livrées sur le chemin des Diligences Ouest auprès de trois (3) fournisseurs ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le vendredi 6 octobre 2017 à 9h00 et la réception de deux (2) soumissions :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MG-20*</b>	<b>MG-20</b>
Germain Lapalme & fils inc	16,05 \$ / tonne livrée	17,05 \$ / tonne livrée
Normand Jeanson Excav. Inc	15,00 \$ / tonne livrée	15,00 \$ / tonne livrée

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** la municipalité adjuge le contrat pour la fourniture de pierres concassées MG-20 livrées sur le chemin des Diligences Ouest à *Normand Jeanson Excavation inc.* pour un montant de 15,00 \$ la tonne livrée.

**QUE** la municipalité approuve et décrète que tous les documents utilisés par la municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur et la présente résolution font office de contrat;

**QUE** la municipalité décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débuter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

*M. Yvon Laramée se retire.*

**4. Demande pour la construction d'une station-service avec restauration de 25 mètres par 18,2 mètres au 25 rue Lapointe, lot 4 817 481 (Cb-1- rue Principale);**

### **RÉSOLUTION 2017-10-367**

**ATTENDU QUE** le demandeur a déposé des documents à l'appui de sa demande;

**ATTENDU QUE** la demande ne respecte pas les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 12 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** le demandeur a déposé, le 5 octobre nouveaux documents à l'appui de sa demande;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil se prononce sur la demande d'approbation au règlement PIIA lors d'une prochaine séance suite à l'analyse des nouveaux documents par les membres du Comité consultatif d'urbanisme et leur recommandation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Modules de jeux au parc du Domaine Villebois;**

**RÉSOLUTION 2017-10-368**

**ATTENDU** la résolution n° 2017-06-218 autorisant un budget maximal de 15 000 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition et l'installation d'équipement de jeux au parc du Domaine Villebois;

**ATTENDU QUE** ce montant n'est pas suffisant pour couvrir les coûts pour ces modules de jeux;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** la municipalité autorise l'acquisition et l'installation d'équipement de jeux au parc du Domaine Villebois auprès de *Jambette* au coût de 16 813,05 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la municipalité autorise un budget de 3 250,00 \$ plus les taxes applicables pour l'installation de bordures et l'aménagement de la surface de protection pour ces jeux par les employés municipaux des travaux publics;

**ET QUE** les fonds soient pris à même le Fonds pour fins de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*M. Yvon Laramée revient.*

**6. Demande de subvention pour la formation des pompiers;**

**RÉSOLUTION 2017-10-369**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman prévoit la formation de huit (8) pompiers, à différents programmes de formation au cours de la prochaine année, pour répondre de façon encore plus efficace et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7. Période de questions;**

**6 personnes sont présentes dans la salle.**

Quelques questions relativement à la demande d'approbation au PIIA.

**8. Levée de la séance;**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

**RÉSOLUTION 2017-10-370**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** la présente séance soit et est levée à 10h15.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

---

**Yvon Laramée**  
**Maire**

---

**Ginette Bergeron**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

*Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*